

SEPTIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE.

*482. Q. *A quoi nous oblige le septième commandement de l'Église: "Droits et dîmes tu pateras à l'Église fidèlement?"*

R. Ce commandement nous oblige à payer les dîmes, suppléments, capitations et autres droits autorisés pour les frais du culte divin et pour l'entretien des pasteurs.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

DU JUGEMENT DERNIER ET DE LA RÉSURRECTION,
DE L'ENFER, DU PURGATOIRE ET DU CIEL.

*483. Q. *Quand Jésus-Christ nous jugera-t-il?*

R. Jésus-Christ nous jugera, d'abord immédiatement après notre mort, et ensuite à la fin du monde.

*484. Q. *Comment s'appelle le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort?*

R. Le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort, s'appelle le *jugement particulier*.

*485. Q. *Qu'est-ce que le jugement général?*

R. Le jugement général est celui que tous les hommes subiront ensemble à la fin du monde.